

Le point d'indice, qu'est-ce que c'est ?

Le **point d'indice** est un nombre qui permet de calculer les **salaires** et **traitements** de tous les fonctionnaires et assimilés (vacataires, contractuels, etc...).

Chacun est rémunéré selon un **grade** et un **échelon** qui permettent de déterminer son **indice majoré** en tenant compte des **fonctions exercées**, de la **qualification** (requis et détenue) et de l'**expérience**.

$$\begin{array}{c} \text{SALAIRE DE BASE} \\ \text{ANNUEL BRUT} \\ = \\ \text{POINT D'INDICE} \times \text{ÉCHELON} \end{array}$$

Toutefois...

La valeur du point d'indice n'est pas fixe, elle est normalement revalorisée tous les ans pour tenir compte de l'inflation, lors des négociations salariales entre le gouvernement et les organisations syndicales...

Sauf que...

Le **gel du point d'indice** décidé par les gouvernements successifs **depuis 2010** (avec une faible augmentation de 0,6 % en 2016 et 2017) a très nettement pénalisé le **pouvoir d'achat** des agents de la Fonction Publique (titulaires, stagiaires et contractuels).

$$\begin{array}{c} \text{GEL DU} \\ \text{POINT} + \text{INFLATION} \\ \text{D'INDICE} \\ = \\ \text{POUVOIR D'ACHAT} \end{array}$$

Date d'effet	Valeur du point d'indice	Augmentation en %	« Gain » mensuel
1 ^{er} février 2017	4,6860	+ 0,60 %	Environ 12 €
1 ^{er} juillet 2016	4,6581	+ 0,61 %	Environ 13 €
1 ^{er} juillet 2010	4,63		

Heureusement, qu'ils ont ajouté **2 chiffres après la virgule (voir 4 !)**, sinon on ne verrait même pas la différence !

Ce que cela signifie

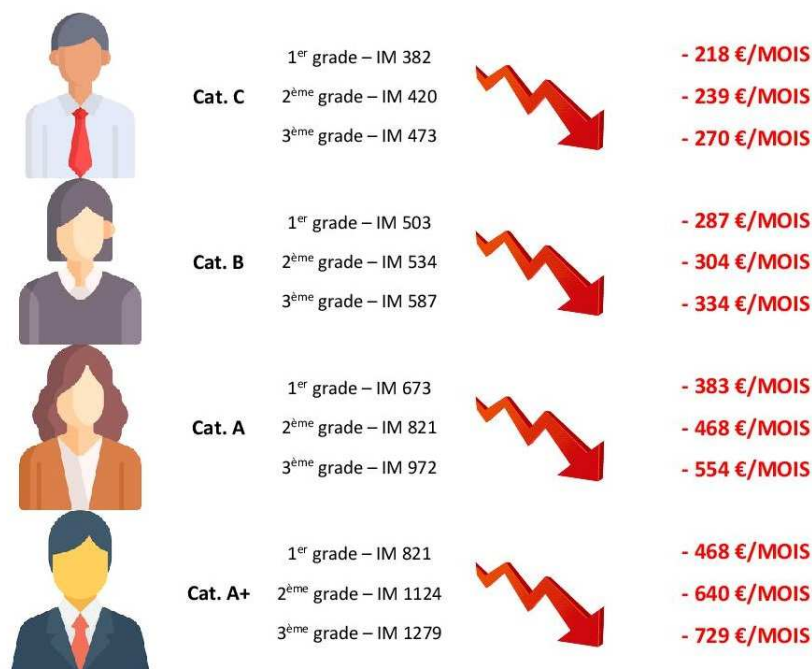
Pour le calcul de la retraite :

Le **salaire/traitement de base** est le seul élément de calcul de votre pension de retraite, les primes et indemnités en sont exclues. En d'autres termes, elles ne compteront pas lorsque viendra le temps de calculer votre pension, c'est pourquoi il est **primordial** de se battre pour l' **augmentation de la valeur du point d'indice** plutôt que sur l'obtention de primes !

En termes de pouvoir d'achat :

Depuis **2010** , le gel du point d'indice a provoqué une chute du pouvoir d'achat, et ce **quelle que soit la catégorie** :

Pertes de pouvoir d'achat sur le salaire indiciaire depuis 2010,
par catégorie pour les échelons de fin de grade



Ce que revendique la CGT

- Le dégel de la valeur du point d'indice,
- L'augmentation de la valeur du point d'indice de manière, au moins, à rattraper la perte de pouvoir d'achat subie depuis 2010, soit 10 % (environ 200 € / mois pour un catégorie C),
- L'intégration de toutes les primes, indemnités et compléments de traitement dans le salaire/traitement de base.